

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux le **29 novembre** à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le **24 novembre** s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de **M. Thierry MONIN, Maire.**

### PRÉSENTS

Mmes, MM. Thierry MONIN, Alain ETIEVENT, Michèle SCHILTE, Thibaud FALCOZ, Florence SURELLE, François-Joseph MATHEX, Joseph JACQUEMARD, Jean-Pierre SANTON, Eric LAZARD, Victoria CESAR, Adeline GIRARD, Catherine GIACOMETTI, Ophélie DUPONT, Mathieu TATOUT

### EXCUSÉS ou ABSENTS

Mmes, MM. Gaëlle PETIT-JEAN (pouvoir donné à Victoria CÉSAR), Emilie RAFFORT, Sandra ACHOUR, Michaël RAFFORT, Maxime BRUN

En exercice	19
Présents	14
Suffrages exprimés	15
Vote pour	15
Vote contre	0

### Décision modificative n°2 du budget principal

## ***DÉLIBÉRATION N° 150/2022***

Monsieur l'Adjoint délégué aux finances expose :

Des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice 2022, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits sur différents chapitres du budget principal, les crédits supplémentaires devant être couverts soit par des recettes nouvelles, soit par une réduction des crédits disponibles sur d'autres comptes.

La section de fonctionnement s'équilibre à + 200 000.00 € en dépenses et en recettes. Les modifications sont les suivantes :

- Ajustements des crédits en dépenses et en recettes afin de tenir compte de la perception de la taxe de séjour : + 200 000€
- Achat de forfaits de ski pour les enfants de la commune : + 250 000€
- Versement d'une subvention exceptionnelle au CO 2023 : + 2 000 000€
- Diminution des crédits inscrits dans les dépenses imprévues : - 1 800 000€
- Diminution des crédits prévus dans les autres charges exceptionnelles : - 450 000€

La section d'investissement s'équilibre à + 630 000.00 € en dépenses et en recettes. Il s'agit exclusivement d'opérations patrimoniales, suite à des changements d'imputations dans le cadre de la mise à jour de l'actif.

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*
- *Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,*

- Vu la délibération n° 47/2022 approuvant le budget primitif de la commune pour l'exercice 2022,
- Vu l'avis de la commission des finances du 21 novembre 2022.

- CONSIDÉRANT la nécessité de procéder aux modifications budgétaires pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget communal,

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal :

- APPROUVE la décision modificative n° 2 du budget principal jointe en annexe.

Transmission : service finances

*Ainsi fait et délibéré pour extrait conforme.*

Le Maire,  
Thierry MONIN



73015

MAIRIE DES ALLUES

Code INSEE

Commune des ALLUES

DM n°2 2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

## DECISION MODIFICATIVE N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6188-422 : Autres frais divers	0.00 €	250 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0.00 €</b>	<b>250 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-7398-9501 : Reversements, restitutions et prélèvements divers	0.00 €	200 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>0.00 €</b>	<b>200 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-022-010 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	1 800 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>1 800 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6745-41502 : Subventions aux personnes de droit privé	0.00 €	2 000 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-678-010 : Autres charges exceptionnelles	450 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>450 000.00 €</b>	<b>2 000 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-7362-9501 : Taxes de séjour	0.00 €	0.00 €	0.00 €	200 000.00 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>200 000.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 250 000.00 €</b>	<b>2 450 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>200 000.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2135-010 : Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21571-010 : Matériel roulant - Voirie	0.00 €	600 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2031-010 : Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €
R-2158-010 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	150 000.00 €
R-2182-010 : Matériel de transport	0.00 €	0.00 €	0.00 €	450 000.00 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0.00 €</b>	<b>630 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>630 000.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>630 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>630 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>830 000.00 €</b>		<b>830 000.00 €</b>